



Flexible.
Novateur.
Accessible.
Abordable.

Habitations éconergétiques

Chez Genworth Canada, nous désirons contribuer à protéger l'environnement et à soutenir nos clients qui décident d'opter pour des choix écologiques. Grâce à notre programme d'habitations éconergétiques, les acheteurs de maison qui font l'achat d'une habitation éconergétique ou qui effectuent des rénovations éconergétiques sont maintenant admissibles à des économies importantes sur les primes lorsqu'ils sont assurés par Genworth Canada.

Remarque :

Pour vérifier l'admissibilité à ce programme, veuillez consulter ci-dessous la mise à jour correspondante destinée aux prêteurs, conforme aux récentes modifications aux lignes directrices en matière d'assurance prêt hypothécaire :

- Prêts ratio prêt/valeur > 80 % - [Objet : Modifications à l'assurance prêt hypothécaire à ratio élevé](#)
- Prêts ratio prêt/valeur ≤ 80 % - [Objet : Modifications à l'assurance prêt hypothécaire à faible ratio](#)

Avantages pour les consommateurs :

- Un remboursement partiel allant jusqu'à 25 % de la prime d'assurance prêt hypothécaire Genworth Canada selon la date de la demande d'assurance prêt hypothécaire
- Offert sur tous les produits d'assurance prêt hypothécaire de Genworth Canada.

Prêt hypothécaire de 300 000 \$ à ratio prêt/valeur de 95 %	Prime exigible*
Prime standard (95% LTV = 4,00 %)	12 000 \$
Remboursement sur la prime pour efficacité énergétique (15 %)	(1 800 \$)
Prime totale	10 200 \$

* La prime d'assurance prêt hypothécaire ne comprend aucune taxe de vente provinciale applicable

Caractéristique du prêt	Lignes directrices du programme
Buts du prêt	<ul style="list-style-type: none"> • Achat (nouvelle construction ou maison existante) • Programme Achat avec rénovations (lorsque les rénovations sont faites pour rendre l'habitation plus éconergétique et sont financées par un prêt hypothécaire assuré par Genworth)

Produit convivial conçu pour favoriser l'accès à la propriété, à un prix plus abordable.

Caractéristique du prêt	Lignes directrices du programme
<p>Conditions D'admissibilités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les maisons doivent être bâties dans le cadre de l'un des programmes écoénergétiques de Genworth Canada ou répondre aux exigences minimales ÉnerGuide de Ressources naturelles Canada selon l'échelle de 0 à 100 ou l'échelle de gigajoules. • La date de la demande de remboursement de la prime ne peut dépasser 24 mois à compter de la date de clôture de l'hypothèque. • Aucun des documents d'écoénergie pertinents ne peut dater de plus de 5 ans. • Genworth Canada doit recevoir toutes les primes d'assurance prêt hypothécaire ainsi que tous les frais avant d'émettre les remboursements de primes. <p>Si votre demande d'assurance prêt hypothécaire a été reçue avant le 22 juin 2016, cliquez ici pour trouver tous les détails sur les exigences d'admissibilité minimales pour les demandes de remboursement dans le cadre du programme d'écoénergie.</p> <p>Si votre demande d'assurance prêt hypothécaire a été reçue à partir du 22 juin 2016, cliquez ici pour trouver tous les détails sur les exigences d'admissibilité minimales pour les demandes de remboursement dans le cadre du programme d'écoénergie.</p>

* Pour les directives de souscription précises se rapportant aux produits admissibles ci-dessus, veuillez consulter le Survol du produit qui s'applique à www.genworth.ca

Accès-Habitation Genworth Canada est un résumé préparé à des fins de commodité uniquement. Pour les détails complets de notre politique visant les produits cités dans le présent document, veuillez consulter les aperçus des produits à <http://genworth.ca/fr/products/product-overview.aspx> et/ou toute documentation de produit propre aux prêteurs, le cas échéant. En cas de divergence, les modalités de la documentation complète des produits prévaudront.